



Frais tenue de compte suite à cloture de compte

Par **magaling**, le **29/05/2009** à **14:57**

Bonjour,rrnrJ'étais cliente de la banque française commerciale à Cayenne en Guyane (filiale de LCL). C'est la banque la plus chère de France (DOM compris).rnJ'ai clôturé mon compte bancaire au mois de décembre 2008. J'y ai joins carte et chèques non utilisés. J'y ai joins aussi un RIB de mon nouveau compte afin de verser sur le nouveau compte le reste de l'argent.. Au mois de mai 2009, je m'aperçois que mon compte n'est toujours pas fermé et que l'on me prélève toujours des frais de tenue de compte alors qu'il n'y aucun mouvement. Alors que j'étais créditeur lors de la fermeture de mon compte. Je suis maintenant débiteur.rnJe leur avais déjà écrit au mois de février 2009 pour les avertir que j'avais clôturer mon compte. Mais, on ne me répond pas. c'est impossible de les joindre par téléphone, ils ne décrochent jamais.rnrnQue puis-je faire ?rnrnMerci par avance